



COMMISSION DE L'UNION AFRICAINE

Sixième réunion du Comité d'experts

Réunion du Comité d'experts de la troisième réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique

*Addis Abeba (Ethiopie)
24– 27 mars 2011*



NATIONS UNIES
CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL
COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR
L'AFRIQUE

Trentième réunion du Comité d'experts

Distr.: Générale
E/ECA/COE/30/13
AU/CAMEF/EXP/13(VI)
Date: 31 Janvier 2011

Original: FRANÇAIS

**MISE EN ŒUVRE DE LA RESOLUTION DE LA CONFERENCE SUR LA CHARTE
AFRICAINNE DE LA STATISTIQUE**

PROGRES REALISES

I. INTRODUCTION

1. La Conférence conjointe Union africaine (UA)-Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) des Ministres africains des Finances, de la planification et du développement économique, tenue à Lilongwe (Malawi) a, après avoir examiné le rapport sur la mise en œuvre de la Charte africaine de la statistique, pris une résolution :

- (i) Félicitant les pays qui ont signés et ratifiés la charte africaine de la statistique et appelant ceux qui ne l'ont pas encore fait à la signer et à la ratifier le plus rapidement possible afin de permettre son entrée en vigueur;
- (ii) Adoptant le projet de stratégie d'harmonisation des statistiques en Afrique (SHaSA) ainsi que son premier pilier la stratégie africaine de mise en œuvre du système de comptabilité nationale de 2008 (SCN 2008) et recommandant leur adoption par le sommet des Chefs d'État et de Gouvernement de juillet 2010 ;
- (iii) Demandant aux états membres, les Communautés économiques régionales (CER), la Commission de l'Union africaine (CUA), la CEA, la Banque africaine de développement (BAD) et les partenaires au développement de supporter et mettre en œuvre ces initiatives et de développer les autres piliers de ShaSA ;
- (iv) Demandant à la CUA de renforcer sa fonction statistique en transformant son unité statistique en division pour lui permettre de jouer efficacement son rôle dans la mise en œuvre de la SHaSA.

2. Conformément donc à ces recommandations et sous les auspices des trois organisations panafricaines la CUA, la CEA et la BAD, l'ensemble des membres du système statistique africain (SSA), a entrepris diverses activités en étroite collaboration avec les partenaires au développement.

3. Le présent rapport retrace l'ensemble des actions menées et les résultats auxquels elles ont abouti. Il formule, par ailleurs, des recommandations en vue d'assurer la mise en œuvre effective des activités en cours ainsi que celles qui seront entreprises dans le futur.

II. CHARTE AFRICAINE DE LA STATISTIQUE

II.1. Signature et ratification de la Charte

4. Depuis l'adoption de la Charte africaine de la statistique par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union lors de sa 12^e session ordinaire tenue à Addis Abéba (Ethiopie), le 4 février 2009, à ce jour, vingt (20) Etats membres de l'UA l'ont signé et un (1) seul Etat membre parmi eux l'a ratifié. Le tableau ci-dessous présente l'état des signatures et des ratifications.

Tableau 1: Etat de la signature et de la ratification de la charte par les Etats membres

No	Pays	Date de signature	Date de ratification	Date de dépôt
01	Bénin	17/08/2009		
02	Burkina Faso	06/07/2010		
03	Côte d'Ivoire	11/06/2009		
04	Congo	28/06/2009		
05	Gambie	30/06/2009		
06	Ghana	28/06/2009		
07	Mozambique	17/06/2009		
08	Niger	12/05/2009		
09	Rwanda	15/05/2009		
10	Sierra Leone	18/06/2009		
11	Togo	12/05/2009		
12	Comores	02/02/2010		
13	R. D. Congo	02/02/2010		
14	Gabon	29/01/2010		
15	Kenya	25/01/2010		
16	Maurice	21/01/2010	27/01/2010	09/02/2010
17	Malawi	05/08/2010		
18	Sao Tome & Principe	01/02/2010		
19	Sénégal	24/02/2010		
20	Zambie	31/01/2010		

I.2. Perspectives en vue d'accélérer la ratification et la mise en œuvre effective de la Charte

5. En termes de perspectives, la CUA va mettre en œuvre une **stratégie en vue d'accélérer le processus de signature et de ratification de la Charte**, en étroite collaboration avec la CEA, la BAD, les CER et l'ensemble des Etats membres. Des **documents de plaidoyer pour la vulgarisation de la Charte afin d'assurer son appropriation par l'ensemble des parties prenantes** seront élaborés avec l'appui de la Banque mondiale. Les Instituts nationaux de statistique (INS) en leur qualité de coordonnateurs des systèmes statistiques nationaux (SSN) devront vulgariser la charte dans leurs pays respectifs en utilisant tous les moyens appropriés et l'ensemble des documents qui seront mis à leur disposition. Des formations sur la Charte seront organisées ainsi que l'intégration de celle-ci dans les programmes de formation des écoles et centres de formation statistiques.

6. **Un manuel (guide) pour la mise en œuvre effective et efficace de la Charte** est également en cours d'élaboration. Ce document constituera un cadre méthodologique s'appuyant sur les principes énoncés dans la Charte et les recommandations pour l'élaboration et la mise en œuvre des Stratégies nationales de développement de la statistique (SNDS) telles qu'édictées dans les guides développés par PARIS21. Des revues par les pairs des SSN, basées sur les principes de la Charte, seront conduites dans quatre (4) pays pilotes. Une **étude de base** sera également conduite en

collaboration avec la CEA et la BAD et avec l'appui de la Banque mondiale pour analyser dans quelle mesure les pays mettent en œuvre les principes fondamentaux régissant les statistiques officielles et ceux énoncés dans la Charte.

III. ELABORATION DE LA STRATEGIE POUR L'HARMONISATION DES STATISTIQUES EN AFRIQUE ET DES STRATEGIES SECTORIELLES

7. En ce qui concerne la SHaSA, conformément aux recommandations des ministres, la CUA l'a soumis à la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union à Kampala, Ouganda en juillet 2010 qui l'a adopté ainsi que son premier pilier la **Stratégie africaine de mise en œuvre du SCN 2008**. Le Sommet a, par ailleurs, demandé à la CUA en collaboration avec la CEA, la BAD et les Etats membres de développer les autres stratégies sectorielles de la SHaSA et de produire régulièrement un rapport annuel sur la mise en œuvre de ces initiatives à toutes les prochaines sessions. Le rapport des activités entreprises dans le cadre de la mise en œuvre de cette décision a été discuté lors de la réunion des Directeurs-Généraux des INS à Yaoundé, Cameroun en décembre 2010. Les activités se structurent autour des points suivants :

III.1. Mise en œuvre de la stratégie pour l'harmonisation des statistiques en Afrique (SHaSA)

8. Suite aux recommandations de la cinquième réunion des Directeurs Généraux des INS, la CUA, la CEA et la BAD ont élaboré un document de plaidoyer ciblant les organes politiques et les Chefs d'Etat et de Gouvernement; et les Ministres des finances, de la planification et du développement économique. Ce document devrait permettre d'informer et sensibiliser les plus hautes autorités du continent sur l'importance et le rôle de la statistique dans le processus de prise de décision et le suivi des processus de développement au niveau des pays et les agendas d'intégration aux niveaux régional et continental.

9. Les trois organisations panafricaines ont également préparé un plan d'action global de mise en œuvre de SHaSA ainsi que certaines de ses différentes stratégies sectorielles. Le plan d'action décrit les activités à entreprendre dans la mise en œuvre de la SHaSA au cours des cinq prochaines années ainsi que les résultats attendus ; les indicateurs de performance ; les responsabilités ; et le calendrier de réalisation. Ce document permettra également de suivre et évaluer la mise en œuvre de l'ensemble des stratégies sectorielles et situer les responsabilités de chaque partie prenante.

III.2. Stratégie africaine de mise en œuvre du SCN 2008

10. Un projet africain unique pour la mise en œuvre du SCN 2008 sur la période 2011-2015 est en cours d'élaboration autour duquel une table ronde sera organisée avec la participation de tous les pays ainsi que les partenaires au développement. Au cours de cette table ronde, les responsabilités dans la mise en œuvre du projet seront discutées et un plaidoyer sera fait pour mobiliser les moyens financiers nécessaires en vue de l'opérationnalisation de la Stratégie africaine de mise en œuvre du SCN 2008.

11. Afin d'assurer efficacement la mise en œuvre de cette stratégie sectorielle, les trois institutions panafricaines ont nommé des coordonnateurs. Celui de la BAD assurera la coordination générale des activités avec l'appui des deux autres coordonnateurs situés à la CEA et la CUA. Il est prévu de développer du matériel de plaidoyer en vue de l'appropriation du SCN 2008 par l'ensemble des parties prenantes ; d'ériger le Groupe africain sur la comptabilité nationale (AGNA) en groupe de travail permanent sur la comptabilité nationale à l'instar du Groupe de travail inter-secrétariat de comptabilité nationale au niveau mondial et de retenir le SCN 2008 comme thème de la journée africaine de la statistique de 2011.

III.3. Plan d'action sur des systèmes d'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil en Afrique

12. La première Conférence des ministres africains responsables de l'enregistrement des faits d'état civil a eu lieu les 13 et 14 août 2010 à Addis-Abeba en Éthiopie. La Conférence a abouti à une déclaration sur les questions politiques cruciales qui doivent être résolues afin de reformer et améliorer les systèmes d'enregistrement et de statistiques des faits d'état civil en Afrique. La Conférence a également endossé les recommandations de la réunion d'experts qui a précédé la Conférence.

13. La Conférence a réuni plus de 40 ministres africains et les représentants des services d'état civil, des INS et des organisations régionales et internationales. Plus de 30 experts issus des institutions nationales et des représentants des organisations régionales et internationales ont pris part à la réunion d'experts en prélude à la Conférence. La nécessité d'organiser la Conférence ministérielle résultait des recommandations de l'atelier régional organisé en juin 2009 à Dar-es-Salaam, en Tanzanie.

14. Comme suite à la Conférence, les déclarations faites par les ministres ont été traduites en un ensemble de mesures concrètes de mise en œuvre (connu sous le vocable de Appel à l'action) qui a été discuté et finalisé lors de la réunion d'experts qui s'est tenue du 17 au 21 janvier 2011 à Addis-Abeba. Le Plan régional de moyen terme sur l'enregistrement et les statistiques des faits d'état civil a été discuté et finalisé conformément à la résolution des ministres.

15. Suite à la Conférence des ministres, d'importantes initiatives et bon nombre d'engagements régionaux sur l'amélioration des systèmes d'enregistrement et de statistiques des faits d'état civil ont été pris lors de différents forums. Parmi ceux-ci, la résolution du 6^{ème} Symposium africain sur le développement de la statistique (ASSD) qui s'est tenu au Caire en Égypte, et qui a décidé de remplacer le thème principal sur les recensements de population par celui des systèmes d'enregistrement et de statistiques des faits d'état civil, pour les cinq prochains colloques, compte tenu des progrès réalisés sur le premier thème.

16. Les ministres lors de la Conférence d'août 2010 (par le biais de la déclaration No 10) ont demandé à la CUA d'institutionnaliser la Conférence des ministres africains en charge de l'état civil, comme plateforme régionale permanente qui se réunira tous les deux ans pour discuter et évaluer les questions politiques relatives à l'enregistrement et aux statistiques des faits d'état civil en Afrique. La deuxième Conférence des ministres en charge de l'état civil se tiendra en Afrique du Sud à la mi-2012.

III.4. Plan d'action de la Stratégie globale sur les statistiques agricoles

17. Préoccupée par la baisse de la quantité et de la qualité des statistiques agricoles ainsi que la nécessité de fournir des données pouvant répondre aux besoins en données émergentes et le besoin pour les systèmes de données à être intégrés afin d'assurer une synergie et rentabilité appropriées, la Commission des Statistiques des Nations Unies a endossée, en Février 2010, une stratégie mondiale pour l'amélioration des statistiques agricoles et rurales. Le but de cette Stratégie est de fournir un cadre et une méthodologie qui aboutiront à l'amélioration des statistiques agricoles et rurales au niveau national et international afin de guider les analyses de politiques et la prise de décision au 21ème siècle.

18. L'Afrique est la première région à initier la mise en œuvre de la Stratégie. Les partenaires-clés qui y participent sont: (i) les pays Africains (bénéficiaires principaux de la Stratégie), (ii) Institutions Africaines incluant le Groupe de la Banque Africaine de Développement (BAD), la Commission Economique pour l'Afrique des Nations Unies et la Commission de l'Union Africaine (UA), (iii) des Communautés Economiques Régionales regroupant des pays à des fins d'intégration économique et de développement, (iv) des organisations sous-régionales, principalement Afristat (Observatoire Economique et Statistique de l'Afrique Subsaharienne) et les centres régionaux de formation en statistiques, et (v) des partenaires au développement.

19. Trois composantes techniques du plan ont été retenues et les responsabilités pour leur formulation et mise en œuvre ont été réparties aux agences d'exécution comme suit: l'Assistance technique par la BAD, la Formation par la CEA et la Recherche par la FAO. Par ailleurs, il a été reconnu que la mise en œuvre effective de cette stratégie requiert une bonne gouvernance au niveau mondial, régional et national. Ceci a donc appelé à l'établissement d'un mécanisme de gouvernance placé sous l'égide de la BAD afin de servir de cadre institutionnel et de coordination pour la mise en œuvre de la Stratégie.

20. A ce jour, les progrès déjà accomplis ainsi que les prochaines étapes sont les suivant:

a) Documents de Projet

21. Les trois composantes de même que le mécanisme de gouvernance ont été d'abord développées en autonome puis consolidés par la suite. Le plan de mise en œuvre proposé pour l'Afrique aura une perspective de long terme (10 à 15 ans) mais suivra une approche par phase, avec

une première phase couvrant les 5 premières années (2011-2015). Le budget initial pour la première phase (de 2011-2015) est estimé à 68.6 million \$ EU.

b) Contribution de la 5ème Conférence Internationale sur les Statistiques Agricoles

22. Les documents de projets ont été présentés, enrichi et endossé par la 5ème Conférence Internationale sur les Statistiques Agricoles tenue à Kampala, Ouganda, en Octobre 2010. L'enthousiasme pour appuyer le plan de mise en œuvre a été également manifesté par divers partenaires au développement lors de leur réunion tenue en marge de la conférence.

c) Préparation de l'évaluation de la capacité statistique des pays

23. Afin de mieux planifier la mise en œuvre de la stratégie, une évaluation de la capacité et des besoins statistiques des pays devra être entreprise. Cette évaluation permettra aux pays de pouvoir établir les lacunes et priorités de la mise en œuvre du plan de la stratégie mondiale. Elle fournira également des informations de base et constituera un outil précieux pour le suivi et l'évaluation des performances du plan de mise en œuvre. Les outils techniques de cette évaluation sont en cours d'élaboration.

d) Prochaines étapes

24. La mise en œuvre de la stratégie a commencé avec le premier trimestre de 2011. Durant les prochains mois, les activités suivantes seront entreprises:

- finalisation du cadre d'évaluation des capacités et des besoins statistiques des pays, développement des outils d'évaluation au niveau des pays pour la collecte des données/informations ;
- mobilisation des ressources requises auprès des partenaires au développement, et
- établissement des structures de fonctionnement et d'exécution.

25. L'exécution progressive des autres activités prévues se fera selon un calendrier établi à cet effet.

III.5. Programme de comparaison internationale pour l'Afrique (PCI-Afrique)

26. Le Programme de comparaison internationale (PCI) est une initiative statistique mondiale mise en place en 1970 dans le but de produire des niveaux de prix et de dépenses internationalement comparables afin de faciliter les comparaisons entre pays des PIB et des sous-agrégats en terme réel sans les effets des distorsions des prix et des taux de change. Lors du dernier cycle du PCI pour l'année de référence 2005, un total de plus de 150 pays dans le monde ont participé au programme, 48 d'entre eux en provenance d'Afrique. Le programme est coordonné au niveau global par la Banque mondiale et mis en œuvre par région - Afrique, Asie et des îles du Pacifique, en Amérique du Sud, la Communauté des Etats indépendants (CEI) et la Russie, l'Asie occidentale et l'Europe.

27. La BAD dirige le programme pour l'Afrique depuis 2002; il s'agit de la première fois qu'une institution africaine assume une telle responsabilité depuis le début du PCI. Les cycles antérieurs du PCI pour l'Afrique étaient dirigés par EUROSTAT. Pour le cycle 2011 du PCI, tous les pays africains, à l'exception de la Somalie, ont indiqué leur intérêt à participer. En Afrique, contrairement aux autres régions, la BAD, a conçu le PCI-Afrique pour également servir de plate-forme de renforcement des capacités pour les statistiques des prix et des comptes nationaux dans les pays africains participants. Pour le cycle 2011, le travail en Afrique sera entrepris dans le cadre du programme global de renforcement des capacités statistiques de la BAD, approuvé par le Conseil en Novembre 2008.

28. La BAD, la CEA, la CUA ont organisé des ateliers de lancement à Nairobi 14-25 Juin 2010 pour discuter avec les responsables statistiques des PMR les approches méthodologiques et les procédures de collecte de données à utiliser pour le cycle 2011 du PCI ainsi que les mécanismes de gouvernance à mettre en place. Un deuxième atelier a eu lieu à Hammamet.

III.6. Groupe africain pour la formation statistique et les ressources humaines (AGROST)

29. La Commission statistique pour l'Afrique (ComStat-Afrique) qui s'est tenue en janvier 2010, a endossé le Groupe africain pour la formation statistique et les ressources humaines (AGROST) en tant qu'un de ses groupes de travail.

30. Le principal objectif d'AGROST est de coordonner toutes les activités et initiatives relatives à la formation statistique sur le continent. Plus spécifiquement, AGROST vise à : i) harmoniser les programmes et les qualifications des différents centres de formation statistique africains ; ii) promouvoir l'échange d'information et de bonnes pratiques ; et iii) identifier les besoins et les capacités de formation statistique.

31. Au cours de l'année 2010. AGROST a mené les activités suivantes :

- Elaboration du programme de formation statistique pour l'Afrique pour les trois prochaines années;
- Elaboration du programme africain de la composante formation statistique dans le cadre de du Plan africain de mise en œuvre de la stratégie internationale sur l'amélioration des statistiques agricoles et rurales pour les cinq prochaines années;
- Réalisation d'une mission d'étude pour la création d'un institut de formation statistique en République Démocratique du Congo ;
- Participation à la réunion d'élaboration de curricula pour l'Institut ISIBalo de formation statistique d'Afrique du Sud ;
- Organisation de sessions de formation des formateurs en techniques de conduite des cours en ligne et en relation publique dans le cadre d'une coopération triangulaire entre ISAE (Université de Makere – Uganda), l'ENSEA (Côte d'Ivoire) et InWent de l'Allemagne ;
- Conduite de missions conjointes pour s'assurer que les SNDS en cours de préparation prennent en considération le volet formation statistique dans les pays suivants : Djibouti, Liberia, RD Congo et Gambie ;

- Echanges de professeurs et d'étudiants ainsi que la conduite d'études conjointes entre ISAE et ENSEA ;
- L'un des objectifs d'AGROST étant de lever les barrières linguistiques, il est heureux de noter que l'ENSEA d'Abidjan a accueilli des étudiants venant de pays anglophones : Afrique du Sud et Liberia ; et
- Tenue d'une réunion au Caire (Egypte) en novembre 2010.

III.6. Système d'information sur le marché du travail en Afrique (LMIS)

32. Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'Action de Ouagadougou sur la Promotion de l'Emploi et la Réduction de la Pauvreté (Sommet extraordinaire des Chefs d'Etat et de Gouvernement, septembre 2004), la Commission de l'Union africaine conduit un projet d'harmonisation et de coordination des statistiques du marché du travail, qui est un aspect important de la stratégie d'harmonisation des statistiques en Afrique. Le projet ambitionne de mettre en place un Cadre conceptuel et méthodologique harmonisé pour améliorer la formulation de politiques de l'emploi en Afrique, leur suivi et évaluation. Il vise, entre autres, à proposer un cadre d'harmonisation basé sur des définitions, terminologies et concepts communs en harmonie avec les normes internationales, des méthodologies communes, et un ensemble de quatre catégories d'indicateurs sur (i) le travail, la protection sociale et l'emploi ; (ii) la productivité ; (iii) la pauvreté et les statuts sur le marché du travail ; et (iv) la gouvernance des systèmes d'information sur le marché du travail. Faisant suite aux recommandations de la troisième Conférence conjointe des ministres africains des finances, de la planification et du développement, une liste minimale d'indicateurs sur l'emploi, le travail et la formation professionnelle a été élaborée avec l'appui du Bureau Régional du PNUD-Afrique de l'Ouest. En plus de cette liste, un cadre de réalisation d'une enquête de main d'œuvre harmonisée a été élaboré. Pour la mise en œuvre du projet, un Comité de Pilotage a été mis en place comprenant la CUA, la CEA, la BAD, les CER, deux représentants du comité des Directeurs Généraux des INS, AFRISTAT ainsi que les partenaires tels que EUROSTAT, le BIT et le PNUD.

III.7. Base de données AfricaInfo

33. La CUA avec l'appui de l'UNICEF a développé une base de données appelé AfricaInfo ainsi qu'un plan d'action quinquennal (2011-2015) pour sa mise en œuvre. Le développement de cette base de données se situe dans le cadre de la mise en œuvre de la composante *Objectif stratégique 3: Mise en place d'un environnement technologique favorable* de la Stratégie d'harmonisation des statistiques en Afrique (SHaSA). Au niveau de cet objectif stratégique, il s'agit de développer un système d'information de gestion (SIG) pour assurer le suivi de la bonne marche du programme d'intégration en Afrique et de standardiser la diffusion des outils et plate formes technologiques.

34. L'objectif principal de AfricaInfo est de permettre à la CUA, aux CER, aux états membres et autres utilisateurs de disposer de l'information statistique pour le suivi et évaluation du processus d'intégration aux niveaux régional et continental. La CUA a organisé plusieurs réunions regroupant l'ensemble de ses départements et les CER en vue de discuter du contenu de la base de données, de la structure et de la liste des indicateurs. Des points focaux ont été nommés par département et formés sur l'utilisation de AfricaInfo. La première version de la base de données a également été

présentée au cours de la réunion des Directeur généraux des INS qui s'est tenue à Yaoundé, Cameroun en décembre 2010.

III.8. 6ième Symposium pour le développement de la statistique en Afrique (ASSD)

35. Le Symposium africain pour développement de la statistique, lancé en 2006, est organisé tous les ans, d'un pays africain à un autre. Le principal objectif du Symposium est d'offrir aux pays africains un forum au sein duquel ils peuvent discuter des défis auxquels ils font face en ce qui concerne le développement de la statistique sur une base continentale. Au vu de l'importance accordée aux recensements généraux de la population et de l'habitat (RGPH) et compte tenu de la faible participation des pays africains au cours du cycle de 2000 (1995-2004), le cinq premières éditions du Symposium ont été consacrées à assurer une meilleure participation des pays africain au cycle de 2010 (2005-2014) par le renforcement du plaidoyer et le partage d'expériences et de bonnes pratiques. Au cours du cycle précédent, seule la moitié de la population africaine a pu être recensée et quelques pays africains n'ont jamais organisé leur recensement. Pour le cycle 2010, 24 pays africains ont déjà organisé leur recensement et 11 autres s'appêtent à le faire en 2011. En 2014, il est attendu que tous les pays africains sauf un auront conduit leur recensement.

36. Le 6^{ème} Symposium s'est déroulé du 31 octobre au 2 novembre 2010 au Caire, République Arabe d'Egypte. Plus de 300 experts venant de tous les pays africains ainsi que plusieurs experts représentant des organisations sous-régionales, continentales et internationales y ont pris part. Depuis son lancement, le symposium a débattu des différentes phases du recensement de la population et de l'habitat.

37. Le principal thème du 6^{ème} Symposium portait sur l'analyse et l'utilisation des données des recensements de la population et de l'habitat.

38. Entre autres résolutions issues du 6^{ème} Symposium figurent celles relatives au glissement vers l'Etat civil et les statistiques d'Etat civil à partir de 2012 et la mise en place de modalités visant à harmoniser les méthodes de projection de population pendant les périodes inter-censitaires.

IV. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

39. Nous pensons que la mise en œuvre effective de SHaSA ainsi que les stratégies sectorielles élaborées permettra de disposer de données crédibles et harmonisées, régulièrement produites, et couvrant toutes les dimensions politique, économique, sociale et culturelle de l'intégration africaine. A cet égard, il est important que l'ensemble des membres du système statistique africain travaille dans l'union de toutes leurs forces d'autant que le défi liée à la production statistique de qualité reste immense et hors de porter des institutions prises individuellement et pays africains pris isolément.

40. En vue d'accélérer la mise en oeuvre des activités en cours et futures dans le cadre de la charte africaine de la statistique et de la stratégie pour l'harmonisation des statistiques en Afrique, **la Conférence des Ministres :**

(i) Signature et ratification de la Charte africaine de la statistique

- Invite tous les états membres de l'UA à signer et à ratifier la Charte afin qu'elle rentre en vigueur le plus rapidement possible ;
- demande aux Etats membres, les CER, la CUA, la CEA, la BAD et les autres membres du SSA de mettre en œuvre le mécanisme d'examen par les pairs et de s'assurer que l'ensemble des pays du continent est couvert en 5 ans ; et
- Demande la CUA de renforcer ses capacités en vue de jouer adéquatement son rôle dans la coordination de la mise en œuvre de la charte et de SHaSA.

(ii) Stratégie pour l'harmonisation des statistiques en Afrique (SHaSA)

- Demande aux Etats membres, les CER, la CUA, la CEA, la BAD de prendre toutes les dispositions nécessaires pour la mise en œuvre de toutes les initiatives contenues dans la stratégie ; et
- Invite les partenaires au développement de soutenir la mise en œuvre de SHaSA.

(iii) Stratégie africaine de mise en œuvre du SCN 2008

- Demande que le Groupe africain sur la comptabilité nationale (AGNA) soit érigé en groupe de travail permanent sur la comptabilité nationale à l'instar du Groupe de travail inter-secrétariat de comptabilité nationale au niveau mondial ; et
- Demande que le thème de la journée africaine de la statistique de 2011 soit sur le SCN 2008.

(iv) Plan d'action sur des systèmes d'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil en Afrique

- Prend note des progrès réalisés dans l'amélioration des systèmes d'enregistrement et des statistiques des faits d'état civil en Afrique et de supporter le processus comme un pilier important de la SHaSA ; et
- Demande à la CUA d'institutionnaliser la Conférence des ministres africains en charge de l'état civil, comme plateforme régionale permanente qui se réunira tous les deux ans pour discuter et évaluer les questions politiques relatives à l'enregistrement et aux statistiques des faits d'état civil en Afrique.

(v) Groupe africain pour la formation statistique et les ressources humaines (AGROST)

- Demande à tous les pays d'inscrire dans leur SNDS des programmes de formation statistique ; et
- Appelle les pays à soutenir le programme africain de formation statistique et la stratégie africaine pour l'amélioration des statistiques agricoles et rurales.

(vi) Système d'information sur le marché du travail en Afrique (LMIS)

- Exhorte la CUA à poursuivre la mise en œuvre du Projet d'harmonisation et de coordination des systèmes d'information sur le marché du travail ; et
- Appelle les Etats Membres à affecter des ressources adéquates à la construction d'un système d'information sur le marché du travail viable, en complément aux ressources à mobiliser auprès des partenaires au développement.

(vii) Développement de la Base de données AfricaInfo

- Endosse le plan d'action (2011-2015) pour la mise en œuvre de AfricaInfo ; et
- Invite l'UNICEF, la CEA, la BAD, toutes les agences des Nations unies et les autres partenaires au développement à s'impliquer dans la mise œuvre du plan d'action et à mobiliser les ressources nécessaires pour assurer sa réalisation.

(viii) 6ième Symposium pour le développement de la statistique en Afrique (ASSD)

- Appelle tous les pays africains à réaliser leur recensement de la population et de l'habitat d'ici 2014 ;
- Invite les pays à établir une étroite collaboration entre les services d'Etat civil et les offices nationaux de la statistique afin d'exploiter les informations sur l'Etat civil au bénéfice de l'amélioration des statistiques démographiques et sociales ; et
- Appelle les pays à contribuer à la réussite du cycle des symposiums sur l'Etat civil et les statistiques d'Etat civil.